

Le texte prononcé fait foi.

Conférence de presse du Département fédéral de l'économie – 12.2.2007

Manuel PME

Travail et famille

Pierre Triponez, conseiller national, directeur de l'Union suisse des arts et métiers USAM

Le manuel présenté aujourd'hui sous le titre *Travail et famille* – qui aurait peut-être aussi pu s'intituler *Famille et travail* – est un ouvrage précieux dont je ne peux que recommander la lecture : conçu de façon claire et bien structurée, il possède surtout et avant tout l'avantage d'être adapté à la pratique.

Les femmes ayant des responsabilités familiales doivent pouvoir s'intégrer de manière optimale dans le monde du travail : cela est essentiel tant d'un point de vue économique que social. Néanmoins convient-il bien sûr de respecter le vœu de toutes celles qui désirent se consacrer entièrement à leur famille.

Dans notre pays, la proportion de femmes actives est d'ores et déjà plus élevée que la moyenne internationale. Le taux d'activité professionnelle des femmes atteint en effet près de 60% chez nous, soit bien 10% au-dessus de la moyenne européenne. En ce qui concerne le travail à temps partiel, la Suisse – abstraction faite de la Hollande – figure largement en tête de tous les Etats européens : sur les 4,2 millions de personnes actives que comptait notre pays en 2005, 2,3 millions – soit 55,5% – étaient des hommes, 1,9 million – soit 44,5% – des femmes.

Ce constat réjouissant s'explique en particulier par la conception relativement libérale du droit suisse du travail. Cette souplesse constitue l'un des principaux points forts de notre marché du travail et doit donc être préservée tant du côté des employeurs que des travailleurs. Les possibilités d'emploi sont, on le sait, soumises à des facteurs et à des fluctuations conjoncturels, structurels et saisonniers, qui dépendent aussi de la branche et de l'entreprise. Les petites et micro-entreprises, où les entrées de commandes varient souvent à très court terme, doivent ainsi pouvoir attendre de toutes leurs collaboratrices et de tous leurs collaborateurs qu'ils effectuent des heures supplémentaires en cas de commandes urgentes et qu'ils compensent en temps libre durant les périodes plus calmes ; elles se différencient à cet égard fondamentalement des organisations administratives par exemple, lesquelles font en général face à une charge de travail plutôt constante. Le droit suisse du travail doit continuer de prendre en compte ces exigences, car c'est la seule manière d'exploiter au mieux les possibilités d'emploi. De même, le travail temporaire, le travail de nuit, le travail par équipe ou le travail du dimanche favorisent largement les taux d'occupation; il faut donc espérer que le législateur et les autorités laisseront la marge de manœuvre nécessaire à l'application de ces formes de travail et d'autres également.

La flexibilité du droit du travail est aussi l'un des principaux atouts dont nous disposons pour permettre aux femmes ayant des responsabilités familiales de s'intégrer de façon optimale dans la vie professionnelle. Les bonnes solutions ne peuvent être que le fruit d'un accord entre les partenaires concernés, qui tiennent judicieusement compte des besoins et des possibilités spécifiques tant de l'entreprise que de la femme.

Le manuel PME *Travail et famille* va, en l'occurrence, se révéler un guide très utile. L'Union suisse des arts et métiers se réjouit de sa publication – à laquelle a d'ailleurs contribué *Femmes PME Suisse*, réseau spécialement institué par l'USAM voilà douze ans déjà pour s'engager en faveur de toutes les femmes actives dans les petites et moyennes entreprises et dont elle est aujourd'hui fière du résultat. L'intérêt de ce manuel réside tout spécialement dans les nombreux exemples pratiques et même « tirés du vécu », ainsi que dans le fait qu'il ne demande l'adoption ni de nouvelles prescriptions ni de nouvelles réglementations étatiques, mais mise bien plutôt sur l'innovation, la créativité et l'imagination de tous les acteurs concernés. Cela répond pleinement aux exigences de notre organisation faîtière qui souhaite qu'employeuses et travailleuses soient considérées comme des partenaires égales aux hommes dans le monde du travail. L'Union suisse des arts et métiers va bien sûr continuer à s'engager pour encourager et promouvoir l'activité professionnelle des femmes. Je tiens donc, pour conclure, à remercier et à féliciter le Département fédéral de l'économie et le seco en particulier, ainsi que toutes les personnes ayant collaboré à la rédaction de cet ouvrage. De mon côté, je profiterai de notre *Journal des arts et métiers* et de notre *Schweizerische Gewerbezeitung* pour vivement en recommander la lecture à toutes nos petites et moyennes entreprises !

Berne, 12 février 2007

Contact:

Pierre Triponez
Union suisse des arts et métiers
Schwarztorstr. 26
case postale
3001 Berne

Tél. 031 380 14 14
E-mail : p.triponez@sgv-usam.ch